

PRÉSENTATION

Présentation 1

Résumé du Mémoire de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, à la Commission parlementaire portant sur une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination (août 2006)¹ 2

Briser les murs du silence et de l'indifférence : Stratégies locales de lutte contre le racisme et la discrimination raciale à Val-d'Or 3

La méconnaissance et le racisme à l'égard des Autochtones 7

Bulletin préparé par :

Jean-Claude Icart,
Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations (CRIEC)

André Jacob,
Professeur associé, Département de travail social de l'UQAM

Micheline Labelle,
Directrice du CRIEC, Département de sociologie de l'UQAM

Marie-Pier Dostie,
Assistante de recherche au CRIEC

Anca Feher
Graphiste

Sur le plan de la lutte au racisme, la rentrée est marquée cette année par la Commission parlementaire portant sur une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination. Cette Commission recueillera les réactions au projet de politique présenté par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) en juin 2006.

Dès 1986, le Québec avait fait de la lutte au racisme une de ses grandes préoccupations par l'adoption de la *Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales* qui «condamnait sans réserve le racisme et la discrimination raciale sous toutes ses formes et s'engageait à favoriser la pleine participation de toute personne, indépendamment de sa couleur, de sa religion, de son origine ethnique ou nationale, au progrès économique, social et culturel du Québec».

L'Observatoire tient donc à féliciter très chaleureusement le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec pour le dépôt du document de consultation «Vers

une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination». L'Observatoire a déposé un mémoire et a été entendu par la Commission parlementaire le 13 septembre dernier. Nous vous présentons un court résumé de ce mémoire, dont la version intégrale est disponible sur notre site web.¹ Dans notre intervention, nous déplorons l'absence de la dimension autochtone dans le document présenté par le MICC. Les deux textes principaux de cette édition du Bulletin portent justement sur cette question.

Cette édition a été préparée par M. André Jacob, que nous avons le plaisir d'accueillir au sein de l'équipe de rédaction du Bulletin. M. Jacob est professeur associé à l'École de travail social de l'UQAM. Il est un spécialiste des questions des droits de la personne et est bien connu pour son engagement auprès des Premières nations.

Jean-Claude Icart,
Coordonnateur de l'Observatoire
Micheline Labelle,
Directrice du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC), Département de sociologie de l'UQAM.

¹ L'adresse du site web est la suivante : <http://www.criec.uqam.ca/observatoire/textes.htm>

Résumé du Mémoire de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, à la Commission parlementaire portant sur une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination (août 2006)¹

L'Observatoire félicite très chaleureusement le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec pour le dépôt du document de consultation «*Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*». L'Observatoire déplore cependant l'absence de la dimension autochtone dans ce document ainsi la courte période allouée à la préparation de la consultation et fait quelques remarques sur la terminologie utilisée dans le document.

La principale priorité en matière de lutte contre le racisme et la discrimination devrait être la lutte contre la pauvreté car il y a des liens évidents entre le racisme et la pauvreté. Il faudra aussi un suivi plus serré des programmes d'équité en emploi.

Un partenariat avec les villes nous semble incontournable dans le cadre d'une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et les discriminations.

Il faut également établir la différence entre l'éducation interculturelle et l'éducation antiraciste car l'une et l'autre ne sont pas équivalentes. Et nous ne saurions assez recommander des mesures symboliques fortes en termes de devoir et de travail de la mémoire.

La CDPDJO devrait mener davantage d'enquêtes systématiques dans les cas de discrimination de nature raciste.

Nous encourageons fortement le Gouvernement à faire de la représentation adéquate des groupes racisés dans les lieux de décision par le biais des nominations relevant du pouvoir politique au sein de différents CA, comités ou commissions, une des priorités de ce programme d'action.

Les mesures de suivi sont fondamentales pour éviter que ne se creusent des écarts importants entre les politiques adoptées et la mise en œuvre.

La lutte contre le racisme nécessite l'identification de groupes cibles, la collecte de données sociodémographiques et socioéconomiques.

Nous estimons qu'un bilan annuel devrait être réalisé par un organisme non gouvernemental, de niveau universitaire, impartial, non soumis aux pressions des gouvernements et des lobbys

Le combat contre le racisme et la discrimination raciale est un effort de longue haleine et pour assurer la continuité dans l'action, la cohérence et la constance nécessaires pour obtenir des résultats significatifs, il serait souhaitable qu'une telle politique fasse l'unanimité à l'Assemblée nationale.

¹ Voir: <http://www.criec.uqam.ca/observatoire/textes.htm>

Briser les murs du silence et de l'indifférence : Stratégies locales de lutte contre le racisme et la discrimination raciale à Val-d'Or

par Edith Cloutier

*Directrice générale, Centre d'amitié autochtone de
Val-d'Or*

La présence accrue des Autochtones dans les villes provoque inévitablement des changements dans les rapports entre les citoyens. La croissance significative de la présence autochtone provoque l'inconfort, le malaise et même le rejet au sein de la population. Auparavant, nous nous soucions plus ou moins de la présence des Autochtones dans les villes, puisque ces derniers n'étaient que des visiteurs de passage. Maintenant, les Autochtones sont devenus des citoyens de la ville. Ils y vivent une réalité différente, ont des besoins spécifiques et portent des revendications qui leur sont propres. Comment cette nouvelle réalité se

traduit-elle au quotidien?

Au Québec, Val-d'Or est une de ces villes en pleine mutation. Cette transformation requiert la participation de toute la communauté si on souhaite qu'elle se fasse dans l'harmonie. Certes, les Premières Nations, les Métis et les Inuits, représentent, pour certains, une véritable opportunité d'affaires. D'autres les perçoivent plutôt comme un fardeau social qui coûte cher. Mais, un fait demeure : Autochtones et Allochtones ont à cohabiter ensemble sur un même territoire et dans une même ville.

L'industrie minière et forestière est au cœur du développement de Val-d'Or. Cette jeune ville est une « boom town » fondée officiellement en 1934. Mais le

VIENT DE PARAÎTRE

JACOB, André (2006). *La saga de Crin-Bleu*. Montréal, Éditions Pierre-Tisseyre, collection Sésame, No 85. 118 pages, catégorie : 6 à 12 ans. 7,95 \$
Illustration Mylène Henry.
ISBN 2-89051-958-9

Critique parue dans LURELU, Vol. 29, No 1, Printemps-été 2006, p. 36.

La famille Toupet cultive la terre « en Charlevoix ». L'histoire se situe au siècle dernier, alors que les chevaux sont des instruments de travail et des moyens de transport. C'est pourquoi le père des jumeaux Muséa et Muséo conclut un marché avec le propriétaire du plus bel étalon du village : il fera accoupler sa jument. Les onze mois de gestation lui semblent interminables. Puis, coup de théâtre, le poulain naît bleu, à son grand désespoir. Il décide, malgré les protestations de Muséa, de cacher cette bête différente pour ne pas être la risée de tout le village. Crin-bleu sera enfermé dans l'étable. Par mégarde, M. Toupet omet de bien fermer la barrière et le cheval s'enfuit. Une nouvelle vie s'offre alors à lui.

Ce mini-roman pour les jeunes est magnifique. Il frôle le thème du merveilleux, il est bucolique et la psychologie des personnages est fine. De plus, les notions de différence et d'altérité sont traitées par un spécialiste de la cause. Le lecteur apprend à connaître le monde rural du début du siècle dernier. Le style est fluide, poétique, sans parler des illustrations qui sont de véritables tableaux. À lire!

Sonia Fontaine, *représentante*

peuple Anishnabe (Algonquin) occupait ce territoire bien avant l'arrivée des prospecteurs américains et des chercheurs d'or. En fait, les plus vieux signes de feux de campement repérés dans la région de l'Abitibi indiquent que les Autochtones étaient là il y a au moins 5 000 ans. La colonisation a repoussé le peuple Anishnabek à l'intérieur des terres. À la fin de ce processus, les Anishnabek avait perdu les deux tiers de leur population. Les Anishnabek, comme la plupart des Premières nations du Canada, n'ont pas eu leur juste part de la prospérité de ce pays. En Abitibi, ils n'ont jamais été une minorité visible. Ils ont plutôt été un peuple invisible.

Ce n'est que vers le milieu des années '70 que les Autochtones se font plus nombreux dans Val-d'Or. Une autre nation y est très présente, la nation Crie. Les Cris proviennent de la région du Nord du Québec et ils vivent dans neuf communautés. En 1975, cette nation a signé un traité moderne avec le gouvernement du Québec, la Convention de la Baie James, permettant à ce dernier de construire des barrages hydroélectriques sur son territoire. En 2002, les Cris ont renouvelé ce traité et ont signé « la Paix des Braves ». Cette entente confère aux Cris un pouvoir et des leviers économiques qui leur permettent de prendre en charge leur propre développement social, économique et culturel, contrairement aux Anishnabek qui eux, n'ont pas d'entente du genre. La perception de la population valdorienne est que chaque Cri se promène dorénavant avec une chèque en blanc et un compte de banque bien garni, ce qui en fait une classe privilégiée.

Comme les Anishnabek de la région, les Cris convergent à Val-d'Or pour y faire des affaires, du magasinage, pour le loisir ainsi que pour les services de santé et autres. S'ajoute à cette présence, la communauté autochtone urbaine, c'est à dire les Autochtones qui y résident en permanence depuis plus de 15. Le nombre d'Autochtones ne cesse donc de croître à Val-d'Or mais les relations entre Autochtones et non-Autochtones se limitent surtout aux échanges commerciaux. On trouve gentils les Autochtones qui dépensent leur argent dans les magasins. Un Autochtone consommateur est un Autochtone bien vu, mais à condition qu'il ne s'y installe pas en permanence....

Au Canada, 60% des membres des Premières Nations au pays ont moins de 25 ans et cette statistique se confirme en Abitibi. Cependant, ce n'est pas facile d'être un jeune Anishnabek, Cri ou Attikamekw à Val-d'Or.

Difficile de s'affirmer quant on est un jeune dans une société qui juge par les apparences, quant on a la peau brune, les cheveux noirs et que les préjugés nous collent à la peau. Pourtant on ressent ce besoin urgent chez les jeunes Autochtones de s'affirmer et de s'afficher comme Anishnabe, Cri ou Attikamekw.

En 2001-2002, une étude portant sur le capital social des jeunes de la communauté de Val-d'Or a été effectuée par l'Agence de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. On a posé la question suivante à un jeune non-Autochtone : Qu'est-ce que tu aimerais changer dans la ville de Val-d'Or? Voici sa réponse :

« Moins d'Indiens. Y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'Autochtones ici. Moi je ne suis pas raciste... mais tu te promènes dans la rue puis c'est juste des Autochtones. Dans le fond, on dirait que c'est une ville d'Autochtones. »

Cette étude a permis de faire le constat suivant : plusieurs jeunes rencontrés en entrevue ont fait part de relations conflictuelles entre les Autochtones et les «Blancs». De fait, ce sont surtout les jeunes «Blancs» qui ont fait part de ces tensions. Le racisme, s'il est dénié en tant que tel – « je ne suis pas raciste, mais...» - est exprimé sans ambiguïté. Il ressort de ces rencontres un manque de connaissances important quant à l'histoire régionale. L'une des conclusions de ce rapport confirme que peu de jeunes ont conscience que Val-d'Or est une ville jeune, à peine 70 ans, et peu de jeunes ont conscience de la présence des Premières Nations avant l'arrivée des «Blancs» sur le territoire.

Ces constats viennent appuyer un autre rapport de recherche sur les écoles secondaires de Val-d'Or et qui portait sur la violence entre les jeunes. Encore une fois, les réponses des jeunes sont révélatrices des tensions entre les Autochtones et non-Autochtones. On a posé la question suivante à un jeune : C'est souvent que tu as des conflits avec les Autochtones? La réponse :

« Oui. Tout le temps. Ma cousine vient de se faire donner une volée hier par deux Indiennes. C'est comme les Noirs à Détroit. C'est la guerre entre les Noirs puis les Blancs. À Val-d'Or, c'est la guerre entre les Blancs et les Indiens. »

Ce rapport conclut également que les jeunes Autochtones ont des réseaux beaucoup moins bien développés que les non-Autochtones et qu'ils rencontrent beaucoup plus de difficultés. Les entrevues font également état « d'un racisme exacerbé à l'encontre des jeunes de ces communautés ». Si le dénigrement et le rejet que subissent les jeunes Autochtones à Val-d'Or a une incidence majeure sur leur bien-être, on peut comprendre les difficultés et la détresse de ces jeunes.

Le racisme et la discrimination sont une résultante de la peur de « l'Autre ». « L'Autre » étant celui ou celle qui n'est pas comme Soi, celui ou celle que je ne connais pas. La peur de l'inconnu. Que fait-on quand on a peur? On se protège. On se replie sur soi-même. On

adopte des comportements et des attitudes qui font en sorte qu'on rejette tout ce qui n'est pas nous.

« L'Autre », ce sont aussi les Anishnabek de l'Abitibi-Témiscamingue qui ont érigé un barrage en 2004 privant les travailleurs forestiers et les compagnies forestières de leur récolte de bois. Pour beaucoup de gens, les Algonquins – et par le fait même, les autres Premières Nations – devraient oublier toute forme de droit historique sur le territoire de leurs ancêtres : c'est du passé, de la vieille histoire. Ignorer l'histoire serait renier qui nous sommes tous et toutes en tant qu'êtres humains.

Voici un extrait d'un communiqué de presse émis le 28 septembre 2004 par le Conseil de bande de Kitcisakik

VIENT DE PARAÎTRE

Micheline Labelle, (2006), *Un lexique du racisme : Étude sur les définitions opérationnelles du racisme et des phénomènes connexes*, UNESCO, Coalition internationale des villes contre le racisme, documents de discussion no. 1., 49 p.

Qu'est-ce que la «race»? Qu'est-ce que le racisme? Le racisme est-il universel et existe-t-il de toute éternité? Comment distinguer racisme, ethnocentrisme et xénophobie? Quelles sont les manifestations ou les formes élémentaires du racisme? Quels sont ses niveaux? Quelles sont ses logiques discursives?

On observe dans diverses sociétés contemporaines l'expression du racisme et de l'ethnisme. Le déplacement sournois du racisme classique au néo-racisme pose différents types de problèmes pour l'analyse sociologique et politique et l'intervention sociale. L'une de ces difficultés concerne les critères de définition du racisme : le racisme existe-t-il seulement lorsque le mot «race» est présent? Est-il légitime de qualifier de racisme les préjugés et les discriminations contre les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les homosexuels, les patrons, les policiers? Y a-t-il lieu de référer à des «racismes spécifiques» dans ses manifestations, soit un racisme qui touche des groupes cibles particuliers : Autochtones, Afro-descendants, Juifs, Arabes, etc.? Comment éviter une hiérarchisation des expressions du racisme et des cibles du racisme, tout en rendant compte de leur spécificité?

De tout ce flou, il résulte une confusion terminologique dans les concepts lorsqu'on regarde le terrain opérationnel où la lutte contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et toutes les formes d'intolérance se trouve unifiée. Étant donné ce manque de clarté conceptuel, il apparaît important de réfléchir sur les définitions du racisme et de la discrimination et sur les termes utilisés pour les combattre.

Pour commander ou obtenir une version PDF, voir:
http://www.criec.uqam.ca/pages/frame_set_f/fs_cahiers_f.html

au sujet de ce conflit qui opposait les Anishnabek, le gouvernement du Québec et l'industrie forestière:

« Aussi inusité que cela puisse paraître pour les non-Autochtones, ces regroupements algonquins posent un geste de survie, émettent un signal de détresse et lancent un message d'amour à la terre. Certes le moyen de pression est irritant pour les personnes qui en subissent les contrecoups. Mais il faut comprendre l'envers de la médaille : quoiqu'en pensent certains, les gouvernements provincial et fédéral ont fait la sourde oreille à la Nation Algonquaine depuis les débuts de la colonisation. »

Quel est cet envers de la médaille? Au Canada, les Autochtones, une fois chassés et dépossédés de leurs terres, ont été mis sous tutelle fédérale, sujets à des politiques d'assimilation et d'exclusion. Promulguée en 1876, maintes fois amendée, mais toujours en vigueur, la Loi sur les Indiens établit un cadre administratif et juridique qui codifie leur dépendance, à la manière de mineurs orphelins ravalés au rang de pupilles de l'État. Sans vouloir tomber dans le piège de la victimisation, on doit reconnaître que les tentatives d'assimilation, d'exclusion et d'extermination ne peuvent qu'être lourdes de conséquences.

L'envers de la médaille c'est aussi un peuple qui veut en finir avec la dépendance, la pauvreté, l'abus d'alcool, de drogue, le décrochage, le suicide, le BS! Comment fait-on pour en finir? En regagnant sa dignité et sa fierté. En prenant en main sa propre destinée et en assurant un avenir qui accorde à ses enfants le droit de rêver. Aujourd'hui, en 2006, on peut affirmer que les choses changent, et pour le mieux. Outre l'affirmation politique et la prise de parole publique des leaders autochtones, il y a des hommes et des femmes des Premières Nations et Inuit qui se distinguent dans les domaines de la santé, de l'éducation, des arts, des affaires et du sport. Dans les communautés, on côtoie des infirmières, des travailleurs sociaux, des professeurs, des policiers, des entrepreneurs, des gestionnaires, des comptables, des ingénieurs, des médecins, des artistes, des médaillés olympiques, des techniciens en informatique, des éducatrices en services de garde etc. C'est grâce à ces modèles autochtones qu'on va enfin en finir!

Comme toute société distincte, les Autochtones veulent

faire reconnaître leurs droits, leur territoire, leur langue, leur culture, leur identité. Reprendre sa juste place même si cela veut dire que l'on doit déranger. Et aujourd'hui, les Autochtones dérangent! Utopique de penser que l'on peut tous être gagnants, Autochtones et Allochtones? Utopique de penser que c'est possible de partager le territoire et les redevances qui découlent de l'exploitation des richesses naturelles entre les Autochtones et les non-Autochtones sans qu'il n'y ait de perdant? Donnons-nous la peine d'y penser juste un moment.....

Il n'existe pas de solution miracle pour briser les murs du silence et de l'indifférence. Nous avons deux voies qui s'offrent à nous : celle du mépris, de la violence et de la haine ou celle de la cohabitation, du respect et de la connaissance. Comme société, nous devons avoir la conviction que nos actions contribuent à *faire une différence*. *Faire une différence* signifie que des efforts constants doivent être déployés afin que les choses changent et évoluent. *Faire une différence*, c'est lutter au quotidien contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est aussi faire la promotion de l'équité et de la justice sociale pour tous. *Faire une différence*, c'est créer une mobilisation communautaire autour d'un idéal de société. C'est aussi étendre la fierté d'être Anishnabe, Eeyou, Inuit, Métis ou Attikamekw à Val-d'Or, ou dans toute autre ville qui est enrichie par la présence des Premières Nations.

Les Centres d'amitié autochtones sont un catalyseur de cette mobilisation communautaire. Après 32 années d'existence, ils sont devenus un lieu d'expression de l'identité et la fierté autochtone en ville. Le Centre d'amitié de Val d'Or s'implique dans les discussions qui portent sur le défi de la cohabitation dans la ville et l'organisation des services pour les Autochtones hors-communauté. Ces défis sont importants, mais pas insurmontables. Au quotidien, nos actions visent le rapprochement et le dialogue entre les peuples et à ces actions sont porteuses d'un message d'amitié et d'entraide. C'est à travers l'échange et le partage que se puise la motivation de continuer à *faire une différence*.

L'engagement à briser les barrières, éliminer les préjugés et dénoncer le racisme doit se renouveler au quotidien. L'éducation, la sensibilisation et la prévention sont les clés de la cohésion sociale dans une ville comme Val-d'Or. Tous doivent y contribuer, Autochtones et Allochtones.

La méconnaissance et le racisme à l'égard des Autochtones

par Pierre LePage,
Agent d'éducation, Commission des droits de la
personne et des droits de la jeunesse.¹

« Que la vie est belle! Caché en forêt ou dans un petit village avec la famille et les amis, sans travailler, de l'argent plein les poches, pas d'impôt à payer, les cigarettes et l'alcool à moitié prix, un petit réseau de *dope*, on tue des orignaux n'importe quand et sans permis, on pêche au filet, on conduit saoul comme une botte, on fait des doigts d'honneur à la SQ, on crisse le feu à la maison du chef dont on ne veut plus, on fume là où ça nous tente et les subventions entrent à coup de millions des deux paliers de gouvernement. »
« Moi aussi, je danserais autour du feu. »

Il s'agit de la première partie de la chronique HUMOUR parue dans le *Journal de Montréal* du 2 août 2006. Signé par Michel Beaudry, collaborateur spécial au journal, le paragraphe a pour titre : **30 000 exceptions.**

Quoi penser de ce petit entrefilet? Une généralisation abusive, un ramassis de clichés au sujet des

Autochtones, l'étalement des préjugés les plus grossiers, du racisme pur, ou simplement de l'humour de mauvais goût? À vous d'en juger! Mais ce qu'il y a de particulièrement inquiétant dans ce type de propos c'est qu'il est devenu persistant au point de résumer l'essentiel de ce que bon nombre de Québécois ont à dire au sujet des Premières nations. Vraiment désolant! Mais c'est de l'humour! De l'humour sans conséquences? Pas très sûr!

Au milieu des années 1990 j'ai eu l'occasion, lors de présentations dans des classes du secondaire, de tester la perception que les élèves avaient des Amérindiens et des Autochtones en général. Comme outil déclencheur je leur présentais un extrait des « meilleurs moments » des *Bleu Poudre*, une émission d'humour présentée sur les ondes de la télévision française de Radio Canada. Le personnage vedette Bob Binette et son comparse y présentent un court dessin animé bâti sur le modèle du personnage Super Mario de Nintendo. Un petit « Indien à plumes » nommé Super Mohawk apparaît sur le petit écran. Il saute et tire un peu partout. Il peut ainsi gagner des points et finalement démontrer qu'il est facile pour un amérindien de devenir millionnaire. Super

La Veille documentaire de l'Observatoire

Depuis l'automne 2003, l'Observatoire diffuse, sur son site Internet et par courriel, une veille documentaire électronique mensuelle.

Cette veille porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle recense et donne accès à des documents disponibles sur Internet, des études, des rapports officiels, des annonces d'événements, etc, qui sont pertinents pour l'analyse et l'intervention sur les questions de citoyenneté, de droits humains, de discriminations, de racisme.

Cette veille est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes. Elle essaie de privilégier une approche intersectorielle de ces questions.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention : local, national et international.

La Veille est disponible sur notre site web. Vous y trouverez la dernière édition ainsi que les précédentes.

Voir : <http://www.criec.uqam.ca/observatoire/veille.htm>

Si vous souhaitez recevoir la Veille par courriel, prière de communiquer avec criec@uqam.ca

¹ Les opinions exprimées dans ce texte sont celles de son auteur et ne constituent aucunement une opinion officielle de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Mohawk saccage des maisons, il gagne des points, il bloque un pont et gagne des points. Une carabine lui tombe du ciel et il tire partout, sur plein, plein de chèques de BS, il gagne beaucoup de points. Et Bob Binette d'ajouter : « pour un Indien c'est très facile d'avoir des chèques de BS ». Et le petit « Indien à plumes » s'active davantage. Un percepteur de taxes armé d'un pistolet s'avance et tire sur tout ce qui bouge sauf sur les Indiens. « C'est seulement sur les visages pâles que ça fonctionne ». Super Mohawk crache sur sa facture d'électricité d'Hydro-Québec et gagne des points. Il rit de la police et gagne bien des points. Il « descend » un hélicoptère et gagne encore des points. L'ancien premier ministre Jean Chrétien apparaît alors à l'écran et ferme soudainement les yeux. Bravo! Super Mohawk a franchi la dernière étape pour devenir millionnaire. Fin du jeu! Sur le plan technique, le document est une petite merveille. Sur le plan du contenu il est le ramassis de tous les clichés véhiculés au sujet des Amérindiens au lendemain de la Crise d'Oka. Inoffensif ce genre de document? Les élèves à qui j'ai présenté cet extrait vidéo ont bien rigolé. Ils s'y reconnaissent parfaitement et admettaient que leur perception des Amérindiens s'y retrouvait. Pas très fort pour une société qui souhaiterait bâtir une relation plus harmonieuse avec les premiers peuples. En fait je dirais sans me tromper que 99 pour cent des jeunes du secondaire rencontrés à l'époque étaient convaincus que les Autochtones n'avaient pas à payer leur compte d'électricité, qu'ils avaient des maisons gratuites, qu'ils bénéficiaient de pleins de privilèges, qu'ils respectaient les lois quand ils le voulaient et qu'ils avaient plus de droits que les Québécois. Et les enseignants, en savaient-ils davantage? Pas sûr du tout! Et les parents des élèves? Pire encore peut-être!

Mais d'où nous vient une telle ignorance collective et comment a pu s'installer chez nous une vision si étroite et si méprisante des premiers peuples. Assurément une partie de la réponse se trouve dans les programmes et les manuels d'histoire en vigueur jusqu'à maintenant et particulièrement de ce que ces programmes et manuels ne nous ont pas appris. Une autre partie de la réponse

se trouve sans contredit dans la période tumultueuse qui a suivi la crise de l'été 1990 à Oka et Kanehsatake.

Sur fond « d'ignorance crasse »

Il suffit de parcourir les premières pages du manuel d'Histoire du Canada publié par les pères Farley et Lamarche² pour comprendre comment une image méprisante des Autochtones a pu être transmise à plusieurs générations d'élèves du Québec. Cette histoire du Canada a été lue pendant plus de trente ans par des milliers d'élèves y incluant ceux de la génération dite des « baby boomers ». Jusqu'aux années 1960, il constituait « Le manuel d'histoire par excellence » dans les classes avancées du secondaire. Dans leur « *portrait du sauvage* » les auteurs le décrivent physiquement comme présentant dans l'ensemble une belle apparence « malgré la dureté de ses traits et l'aspect osseux de sa figure ». Mais c'est « au moral » que le bât blesse puisque « le sauvage possédait certaines qualités peu profondes » au dire des auteurs et que « ces qualités ne pouvaient faire oublier les défauts les plus graves, « orgueil sans borne », se croyant « nettement supérieur aux blancs », « sensuel », qui « se livrait facilement à la débauche... » Ce portrait peu reluisant se terminait abruptement : « Enfin, il (le sauvage) était sans force morale, sans caractère... ». Et vlan! Mais qui étaient-ils en réalité? Nous n'en savions rien. Comment vivaient-ils, comment pouvaient-ils survivre dans un environnement hostile? Quel était leur mode d'occupation du territoire, leur système complexe de parenté, d'échanges commerciaux, leurs systèmes politiques? Nous n'en savions rien. Quel était le génie de leurs langues? Que savions-nous de leur médecine, de leurs croyances, et quoi encore? Rien! Strictement rien!

Au cours des années 1960, ce mépris ouvert à l'égard des premiers peuples a été éliminé pour ainsi dire des manuels scolaires. Toutefois une étude sur *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec*, réalisée en 1979³, nous amène à un constat troublant. À partir de la Conquête britannique, les Autochtones

² P.-É. Farley et G. Lamarche (1945). *Histoire du Canada. Cours supérieur*, Montréal, Librairie des Clercs de Saint-Viateur.

³ S. Vincent et B. Arcand (1979). *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec : ou Comment les Québécois ne sont pas des sauvages*, Ville LaSalle, Hurtubise HMH.

disparaissent mystérieusement du paysage historique. Si l'on se fie à ces manuels, il n'y a plus d'Indiens au Québec à partir de 1760. Tout au plus trouvons-nous une référence aux Autochtones dans les années entourant la Confédération canadienne avec l'épisode de Louis Riel. Pas un mot toutefois au sujet des traités postérieurs à la Confédération et qui touchaient précisément les terres et les titres fonciers. Le vide total! Puis dans certains manuels, ceux-ci toujours actuels, on saute à la Crise d'Oka de l'été 1990. Un manuel y consacre d'ailleurs un court chapitre sous la rubrique « Le réveil amérindien ». Photo à l'appui, un soldat de l'armée canadienne y apparaît en face à face avec un « Warrior », un guerrier amérindien masqué et armé. Voilà grosso modo pour le vide de connaissances!

Mais que s'est-il donc passé entre la Conquête britannique de 1760 et la période contemporaine? Se pourrait-il que nous puissions y trouver précisément tout ce qu'il faut pour la compréhension de la réalité d'aujourd'hui?

La « redécouverte » des Autochtones dans le contexte explosif du début des années 1990

Les Autochtones seraient « les enfants gâtés du système », dit-on. Voilà une perception qui s'est imposée au Québec, au milieu des années 1990, « l'Indien privilégié », « cet exploiteur du système qui ne paie ni taxe ni impôt » ou « qui se fait vivre par le fédéral au détriment du bon citoyen payeur de taxes ». Loin d'être des opprimés, les autochtones sont soudainement devenus des privilégiés. C'est ainsi qu'au milieu des années 1990, des journalistes se mettent à fouiller les comptes publics pour tenter de démontrer tous les privilèges dont jouiraient les autochtones, exemptions de taxes, d'impôt, services médicaux non assurés gratuits, etc. Et l'on s'indigne à partir de comparaisons boiteuses des sommes dépensées dans les communautés autochtones. En somme, il ne se passait pas une semaine sans qu'un prétendu scandale touchant le milieu autochtone n'éclate. Durant la même période, le Québec a été le témoin de manifestations ouvertes d'intolérance à l'égard des premiers peuples. La crise d'Oka a laissé des séquelles importantes mais

INVITATION À LA PROCHAINE ACTIVITÉ DE L'OBSERVATOIRE

Débat public:

Les mécanismes de coopération entre les villes et le milieu communautaire dans la lutte contre le racisme

Michèle S. Jean, Présidente de la Commission canadienne de l'UNESCO.

Anne Latendresse, Professeure, Département de géographie, UQAM.

Jean-Claude Icart, Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations (CRIEC).

Patricia Bittar, Conseillère de la ville et Conseillère aux Services aux citoyens, Ville de Montréal.

Animé par Micheline Labelle, Directrice, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC).

Mardi, 14 novembre 2006, de 18h00 à 21h00

**Salle D-R200, Pavillon Athanase-David,
Université du Québec à Montréal (UQAM)
(1440, rue St-Denis)**

Organisé par l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations et la Commission canadienne pour l'UNESCO, avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

ENTRÉE LIBRE

Pour informations, voir: <http://www.criec.uqam.ca/> ou téléphoner au (514) 987-3000 poste 3318

surtout, elle a été suivie d'une longue période d'instabilité dans les relations entre le Québec et certaines communautés mohawks. Dans un contexte où l'ordre public n'était pas assuré, à Kanehsatake notamment, nous avons l'impression que nous allions de crise en crise : trafic d'armes prohibées, coups de feu, menaces et intimidation entre factions mohawks, crise entourant le commerce du tabac, mise à jour de plantations de cannabis à Kanehsatake et saisies spectaculaires, on s'en souviendra, en présence du ministre de la Sécurité publique sous l'œil vigilant des caméras de télévision, etc. etc.

Le choc des nationalismes québécois et autochtones

Le début des années 1990 est aussi marqué par le choc des nationalismes québécois et autochtones. Qu'il suffise de mentionner, en 1990, l'échec de l'*Accord du Lac Meech*. Si certains québécois se sont réjouis de l'échec de l'Accord, d'autres ont perçu les Autochtones, à travers le geste du député Elijah Harper, comme étant les grands responsables du rejet du Québec par le reste du Canada. En 1992, c'est le rejet de l'Accord de Charlottetown où cette fois les Autochtones voient la possibilité de faire reconnaître leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale alors que le Québec ne se voit plus reconnu comme société distincte. À la même période, au Québec, débutent les travaux de la *Commission d'étude sur les questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté*, la mise sur pied de Commissions régionales et la tenue d'audiences publiques. La question territoriale est au cœur des débats.

Durant les années précédant le référendum de 1995 sur l'opportunité pour le Québec d'accéder à la souveraineté, des risques de dérapage pointaient à l'horizon. De nombreux points de vue exprimés lors des audiences publiques des Commissions régionales par exemple, dénotaient un réel niveau de méconnaissance et d'ignorance de nombreux intervenants à l'égard des populations autochtones. Par exemple, mal informés sur la portée réelle des revendications territoriales contemporaines, bien des Québécois percevaient le phénomène comme une entreprise de dépeçage du territoire. D'autre part les positions respectives du

Québec et des nations autochtones quant à l'intégrité du territoire national semblaient dans une impasse et tout à fait irréconciliables. Dans un contexte surchauffé, les menaces « partitionnistes » de certains intervenants ou de groupes d'intérêt représentaient un véritable baril de poudre.

En 1990 également, les Cris du Québec déposaient en Cour supérieure une poursuite visant à stopper le projet hydroélectrique Grande-Baleine. C'est aussi le début d'une longue campagne menée par les autorités cries aux États-Unis et en Europe afin de stopper le projet. La société Hydro-Québec est perçue dans la population comme un symbole de l'identité québécoise et de son savoir faire. « Hydro-Québec, le meilleur de nous-mêmes » disait la publicité de la société d'État à la même époque. À qui donc s'attaquaient les Cris lorsqu'ils s'attaquaient à Hydro-Québec? Assurément au « meilleur de nous-mêmes ». Sans juger du bien fondé de cette campagne il faut cependant constater que les émotions nationales étaient à fleur de peau. Résultat? La campagne des Cris fut perçue par une bonne partie des médias et de la population comme une vaste entreprise visant à salir la réputation du Québec et celle des Québécois.

Le sensationnalisme domine la couverture journalistique

Durant cette période peu glorieuse, le sensationnalisme a dominé certaines tribunes téléphoniques qui ont connu des heures de gloire comme en fait foi l'étude intitulée *Les tribuns de la radio. Échos de la crise d'Oka*, rendue publique en 1995, par le Centre d'études sur les médias. De son côté, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, faisait son mea-culpa, en mars 1994, en s'interrogeant, lors de son congrès annuel, sur le traitement médiatique des affaires autochtones. À cette occasion, le leader autochtone Konrad Sioui, dénonçait le comportement d'animateurs vedettes qui « mangent de l'indien » et se « paient la traite en se montant des cotes d'écoute ». Invité à prendre la parole à la même occasion, le Protecteur du citoyen de l'époque, maître Daniel Jacoby, s'attaquait publiquement à certains éditoriaux où l'on retrouvait, disait-il, des propos « qui s'apparentent à de la propagande haineuse » contre les Autochtones.

Une assise au racisme et à l'intolérance

C'est dans ce contexte de relations détériorées et de turbulence que s'est imposée au Québec, l'image de « l'Indien privilégié ». Deux sondages d'opinion réalisés simultanément en 1992 et 1994, confirmaient, chez les francophones en particulier, cette idée que les Autochtones seraient privilégiés au point de vivre aussi bien ou mieux que les Québécois et même qu'ils bénéficieraient de droits supérieurs aux autres citoyens vivant au Québec. La réalité était pourtant tout à fait à l'opposé de cette perception. Des études confirmaient plutôt, à la même époque, une réalité de sous-développement dans tous les secteurs au sein des nations autochtones.

Le début des années 1990 fut donc propice à l'élaboration d'un discours ouvertement anti-autochtone et qui offrait sans contredit une assise au racisme et à l'intolérance.

Une note d'espoir pour l'avenir

On aura compris l'ampleur de la tâche éducative au Québec, pour une meilleure connaissance des peuples autochtones. Malgré les inquiétudes il y a tout de même des lueurs d'espoirs. Au niveau des programmes scolaires particulièrement, un développement positif est déjà amorcé. Au primaire, avec la réforme des programmes, la question des premiers peuples est à l'ordre du jour dès la troisième année. Résultat, les éditeurs de manuels scolaires se sont mis à l'œuvre et ont développé du matériel somme toute très intéressant. Au secondaire l'espoir se trouve dans la réforme des programmes d'histoire au niveau du deuxième cycle. En ce qui concerne les peuples autochtones, il va sans dire que ces programmes sont attendus avec impatience et appréhension. Les peuples autochtones vont-ils réapparaître dans le paysage historique. Il le faudrait pourtant.

À la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), nous avons aussi pris des initiatives en matière d'éducation du public. À contre-courant d'une opinion publique défavorable, nous avons lancé en milieu scolaire un programme d'activités éducatives ayant pour thème *La rencontre Québécois-Autochtones*. Ainsi grâce à une entente de coopération conclue en 1998 avec l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM)⁴ une équipe de 8 à 10 personnes de la nation innue prend régulièrement la route pour tenir une semaine d'activités dans une école secondaire. Jusqu'à maintenant, plus de 55 écoles secondaires ont été visitées et plus de 60 000 élèves ont participé à nos activités. Le programme connaît un succès tel que nous ne pouvons répondre à la demande. Nous pourrions doubler le nombre de sorties. Notre expérience le démontre clairement. Il y a place, au Québec, pour une autre vision des autochtones. Tous les québécois ne sont pas très fiers de ce qu'ils entendent au sujet des autochtones. Il y a des limites au mépris public et une bonne partie des gens ne demandent par mieux que d'en sortir.

Dans le cadre de cette tournée, tous les enseignants des écoles visitées doivent suivre un atelier préparatoire. Parmi les objectifs de cette formation, permettre justement aux enseignants de développer un sens critique face aux croyances populaires actuelles et favoriser auprès des élèves une perception plus juste du milieu autochtone. C'est d'ailleurs dans le cadre de ces ateliers préparatoires que nous avons produit un outil pédagogique ayant pour titre *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*.⁵ Ce livre qui a beaucoup de succès tant auprès des enseignants, permet de pallier, à court terme du moins, l'absence de matériel adéquat pour une meilleure connaissance des premiers peuples. Le document est désormais disponible pour le grand public.

⁴ L'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM) a mis à la disposition du programme une équipe d'animateurs et d'accompagnateurs exceptionnels. Le siège social de l'organisme est situé à Sept-Îles sur la Côte-Nord. Le succès du programme leur est dû en grande partie.

⁵ P. Lepage (2002). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 88p. Pour se procurer cet ouvrage, communiquer avec Monique Soulard, au Centre de diffusion de la Commission des droits de la Personne et des droits de la jeunesse au Québec, par téléphone : (514) 873-5146 ou 1-800-361-6477, poste 249; télécopieur : (514) 873-6032; ou courriel : monique.soulard@cddpj.qc.ca. L'ouvrage est distribué gratuitement.

INVITATION À UNE ACTIVITÉ PAR L'OBSERVATOIRE

Dans le cadre de la 8^{ème} édition de la Semaine d'actions contre le racisme,
New Racisms, New Anti-Racisms

Grande conférence de

Ghassan Hage,

Professeur invité, Harvard University; Directeur, Department of Anthropology, School of Philosophical and Historical Inquiry, University of Sydney (Australia)

Mardi, 20 mars 2007, 18h00 à 20h00

Studio-théâtre Alfred-Laliberté

(J-M400) Pavillon Judith-Jasmin

Université du Québec à Montréal (UQAM)

(405, rue Sainte-Catherine Est)

Organisée avec l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations et la Chaire UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique, avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

ENTRÉE LIBRE

Pour informations, voir: <http://www.criec.uqam.ca/> ou téléphoner au (514) 987-3000 poste 3318

COMMISSION DE LA CULTURE

La Commission de la culture tient des auditions publiques du 13 septembre au 25 octobre 2006 dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé « *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination* ».

Ce document est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/dossiers/lutte-contre-racisme.html>.

Il est possible de consulter tous les mémoires déposés sur le site de la Commission de la culture:

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/cc/depot-racisme.html>

On peut également visionner les présentations des différents organismes qui ont été entendus par la Commission de la culture dans le cadre de ses travaux concernant le projet de loi « *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination* » :

<http://www.assnat.qc.ca/FRA/travaux/Debats/banquevideo/cc/racisme.html>

Des transcriptions de ces présentations sont aussi disponibles:

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/cc/index.shtml#Journaldesdebats>